Lettre ouverte

01 48 74 79 20
cotravaux@cotravaux.org

A Gentilly, le 12 mai 2026

Objet : Vigilance sur les financements publics et les dérives observées dans certains chantiers dits “de bénévoles”

Madame, Monsieur,

Le réseau Cotravaux souhaite attirer votre attention sur des évolutions récentes observées dans le champ des chantiers de bénévoles et de la restauration du patrimoine.

Depuis plusieurs mois, différentes structures se développent et proposent des projets pouvant être présentés comme des “chantiers de bénévoles” ou des formes d’engagement collectif, parmi lesquelles l’association Arcade.

Ces initiatives utilisent des termes, des formats et des références proches de ceux historiquement portés par les associations de travail volontaire, créant une confusion réelle auprès des partenaires publics, des collectivités, des financeurs et des publics.

Le réseau Cotravaux et ses associations membres, forts de plus de 100 ans d’expérience, portent un projet fondé sur l’engagement volontaire, libre et non lucratif, l’éducation populaire, la mixité sociale, la vie collective, l’interculturalité et la construction de la paix.

Nos chantiers de bénévoles s’inscrivent dans un cadre de référence clairement défini par la **circulaire interministérielle du 19 décembre 2001** ainsi que par la **Charte des chantiers de bénévoles de 2008**. Ces textes structurants en précisent les fondements et les principes essentiels : l’engagement volontaire des participants, l’inscription dans une démarche d’éducation populaire, la mixité sociale, l’interculturalité, ainsi que la contribution à l’intérêt général. Ils constituent ainsi un socle commun permettant de distinguer ces actions d’autres formes de projets collectifs ou d’intervention ne relevant pas nécessairement du champ du volontariat organisé et de l’éducation populaire.

Dans ce contexte, il nous semble important de souligner que toutes les structures intervenant sur des activités similaires ne relèvent pas nécessairement des mêmes référentiels, ni des mêmes finalités.

À titre d'exemple, certaines initiatives peuvent avoir :

- une approche du patrimoine davantage centrée sur sa dimension identitaire, là où nos associations membres insistent sur sa dimension de transmission collective et de support de rencontre ;
- une faible prise en compte, voire une absence des enjeux d'inclusion, de diversité et de lutte contre les discriminations ;
- des publics ciblés qui ne reflètent pas la diversité sociale, culturelle et internationale que nous défendons ;
- des modalités d'engagement qui s'éloignent du principe de bénévolat et de volontariat pour se rapprocher d'une logique de prestation ou de participation encadrée ;
- une absence de référence explicite aux cadres de l'éducation populaire et aux valeurs d'émancipation ;
- plus largement, des positionnements qui peuvent faire écho à des visions conservatrices de la société, en décalage avec les principes d'ouverture, de solidarité et de démocratie que nous portons.

Dans le même temps, ces structures sollicitent ou pourraient solliciter des financements publics, au même titre que nos associations membres, agréées Jeunesse et Education Populaire, et historiquement engagées pour l'intérêt général.

Les politiques publiques peuvent-elles soutenir indistinctement des projets qui ne poursuivent ni les mêmes objectifs, ni les mêmes valeurs, ni les mêmes finalités ?

Peut-on mettre sur un pied d'égalité des projets d'émancipation, de rencontre interculturelle et de construction de la paix avec des initiatives dont les fondements idéologiques ou les pratiques s'en éloignent significativement ?

Dans un contexte déjà marqué par :

- une baisse des financements associatifs,
- des tensions sur les libertés associatives,
- et une fragilisation globale du secteur,

Ces confusions ne sont pas sans conséquences.

Elles fragilisent les repères, brouillent la lisibilité de l'action publique et peuvent contribuer, à terme, à détourner les objectifs mêmes des politiques de jeunesse, de culture, d'engagement et de participation citoyenne.

C'est pourquoi, nous appelons à une attention particulière sur plusieurs points :

- la qualification des projets se réclamant des "chantiers de bénévoles" ou du volontariat ;
- la prise en compte explicite des finalités d'intérêt général, des principes d'inclusion et des valeurs portées ;
- la lisibilité des cadres d'intervention pour les services instructeurs comme pour les collectivités ;
- la reconnaissance des réseaux structurés, engagés de longue date dans des démarches d'éducation populaire et de volontariat.

Le réseau Cotravaux réaffirme, pour sa part, son engagement pour :

- la paix, dans la continuité des premiers chantiers internationaux nés après la Première Guerre mondiale ;
- la rencontre entre les cultures et les générations ;
- l'accès de toutes et tous à l'engagement ;
- la lutte contre toutes les formes de discriminations ;
- une société ouverte, solidaire, écologique et démocratique.

Nous ne sommes pas dans une logique d'opposition de principe, mais nous refusons cette confusion qui peut avoir des conséquences négatives sur les chantiers de bénévoles, sur les publics accueillis, et sur l'engagement volontaire. Nous affirmons que toutes les initiatives ne se valent pas et qu'il faut affirmer des valeurs essentielles sur les chantiers de bénévoles.

Nous restons à votre disposition pour échanger sur ces enjeux et contribuer à la définition de cadres clairs, exigeants et cohérents avec les valeurs que les politiques publiques entendent défendre.

Veuillez croire, Madame, Monsieur, en notre engagement sincère pour l'intérêt général.

Réseau Cotravaux